

## RÉUNION DU 27 JANVIER 2016

Convocation : 20 janvier 2016

Affichage : 29 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt janvier, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Étaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

**Absents excusés** : Néant

**Secrétaire de séance** : RENAN Loïc

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 21 décembre 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **URBANISME**

Monsieur le Maire indique que les premières réunions concernant la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ont eu lieu. C'est le début d'une procédure qui devrait durer environ trois ans, pour un vote du conseil communautaire en février 2019.

Les prochaines réunions concerneront les agriculteurs, qui seront invités à se prononcer.

### **PROJET DE LOGEMENTS LOCATIFS DANS LE BOURG**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des conclusions rendues par la commission élargie sur ce projet. C'est la proposition des « Cités Cherbourgeoises » qui a été retenue. Un rendez-vous s'est tenu cet après-midi dans leurs locaux lors duquel il a été évoqué que le projet comporterait entre 8 et 12 logements, de taille F3 ou F4.

L'assemblée, à l'unanimité, valide le choix de la commission, en retenant le projet de la SA HLM « Les Cités Cherbourgeoises », qui comporte entre 8 et 12 logements locatifs sociaux dans la parcelle cadastrée A 2286, d'une superficie de 4393 m<sup>2</sup>. La cession se fera selon les modalités suivantes :

- La commune cède la parcelle désignée ci-dessus à titre gratuit aux « Cités Cherbourgeoises »,
- Les travaux de Voirie et Réseaux Divers restent à la charge des « Cités Cherbourgeoises ».

### **VOIRIE : PANNEAUX**

Une réunion de la commission « Voirie » a eu lieu le samedi 9 janvier afin de faire un point, notamment sur les panneaux installés dans le cadre de la mise en place du sens giratoire du bourg. Il en est ressorti que quelques modifications et adaptations sont à prévoir, particulièrement dans l'indication de la mairie, de l'église et des salles communales.

Trois devis ont été demandés, et l'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Signaux Girod Nord-Ouest, pour un montant de 907,07 € HT.

Serge COTTEBRUNE indique qu'il a eu une remarque d'un administré, concernant une retenue d'eau devant la salle polyvalente. Avant l'élargissement de cette voie, des saignées

existaient pour que l'eau s'évacue par le champ en contrebas. Marcel NÉE laissera la consigne aux services techniques pour recréer de nouvelles saignées à cet endroit.

### **MAINTENANCE DU POSTE DE RELEVAGE**

Le contrat de maintenance préventive avec l'entreprise A.I.T. est reconduit pour l'année 2016, pour un montant de 372 € HT.

### **MISE EN PLACE D'UNE BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de mise en place d'une bibliothèque dans le local des associations situé près de la mairie, que l'association T.S.B.E. utilisait jusqu'ici. Pour que ce projet voie le jour, la commune doit décider la mise en place de ce service, le financer et déléguer sa gestion au Club Tollevastais de l'Amitié.

Dans le cadre de cette convention, la Bibliothèque Départementale de la Manche passe environ dix fois par an pour renouveler les livres en prêt. La formation des bénévoles est prise en charge par la Bibliothèque Départementale de la Manche, seuls les frais de route et de repas des bénévoles en formation restent à la charge de la commune. Cette formation se décompose en huit mardis entre le 13 septembre et le 15 novembre.

La commune a pour mission de fournir le local, de l'aménager, d'acquérir un ordinateur et un téléphone, puis de conventionner avec le Club de l'Amitié Tollevastais pour qu'ils s'occupent de la gestion de cette bibliothèque.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord de principe à ce projet et devra prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

### **ACTP : DEVIS 2016**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un devis de l'entreprise A.C.T.P. concernant l'entretien du terrain de football et s'élevant à 3308,65 € TTC, payable en quatre échéances.

Ce montant sera inclus dans la demande de participation faite aux communes de Couville, Hardinvast et Saint-Martin le Gréard.

Les neuf premières années de collaboration étant jugées satisfaisantes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis et autorise le maire à le signer.

### **PERSONNEL : CRÉATION D'UN EMPLOI D'AVENIR**

La commune souhaite engager une personne en renfort à temps complet au service « voirie – maintenance – espaces verts » par l'intermédiaire d'un contrat aidé de type « Emploi d'Avenir ». Monsieur le Maire indique que quelques entretiens ont déjà eu lieu et qu'il serait souhaitable que ce contrat débute au 1<sup>er</sup> mars, afin que le nouvel agent soit formé et opérationnel pour la période estivale. Ce contrat est d'un an, et il peut être renouvelé deux fois.

### **FINANCES : AUTORISATION DE PAIEMENT**

L'assemblée, autorise le Maire à mandater 3289,60 €, correspondant à la participation communale aux frais de transport scolaire pour l'année scolaire 2014-2015.

Au sujet du transport scolaire, de nombreuses plaintes sont à signaler concernant le comportement dangereux et inacceptable des chauffeurs. L'information est remontée auprès des services du Conseil Départemental, mais Olivier DUPONT indique qu'il y a peu de moyens pour agir.

### **FINANCES : ANNULATION DE DETTE**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, que, suite au départ de locataires, il reste un arriéré de paiement d'un montant de 829,20 €.

Les deux locataires étant séparés et non solvables, et considérant que durant la location de ce logement, la commune a malgré tout perçu l'Aide Personnalisée au Logement de la CAF, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'annuler la dette.

Serge COTTEBRUNE demande où en est la relocation de ce logement. Stéphane BARBÉ lui répond qu'à ce jour, aucun dossier n'a été déposé et qu'il n'y a même eu aucune visite, mais qu'il attend de voir si la personne en contrat d'avenir qui sera retenue peut éventuellement être intéressée, étant donné que beaucoup de candidats ne sont pas véhiculés et que le logement se situe près de l'atelier.

### **CRÉNEAUX PICINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015 – 2016**

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention proposée par la Mairie de Cherbourg-Octeville relative à l'utilisation de ses piscines pour deux créneaux durant l'année scolaire 2015 / 2016. Le coût pour la commune est de 57 euros par créneau et par classe.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

L'assemblée autorise le versement d'une subvention de 40 € pour le budget du foyer social des jeunes du Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg.

L'assemblée autorise, par 14 voix pour et une abstention (Philippe ROINÉ, concerné par cette demande), le versement au Collège Saint-Paul d'une subvention de 40 € par enfant pour un voyage scolaire dans le Nord de la France, en Belgique et aux Pays-Bas dans le cadre des programmes d'histoire et d'histoire de l'art. Deux enfants de Tollevast sont concernés.

Concernant les subventions pour 2016, Olivier DUPONT indique que, lors du conseil d'école, il lui a été demandé si la commune participerait à hauteur de 80 euros pour le séjour au ski de janvier 2017, comme la précédente municipalité l'avait fait il y a trois ans. Le conseil indique que la situation est différente, car ils ont eu trois ans pour se préparer à cette échéance et il sera demandé un plan de financement pour prendre une décision. En tout état de cause, la participation de la commune ne sera pas inférieure à 40 euros. La question sera débattue ultérieurement, lorsque le conseil aura toutes les informations pour se décider.

### **PARTICIPATION FINANCIERE AU CLIC OUEST COTENTIN POUR L'ANNÉE 2016**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de participation financière pour l'année 2016. Le CLIC Ouest Cotentin a connu de gros changements cette année, avec la reprise des chargées d'accueil des CLIC par le Conseil Départemental au sein de ses structures, et en diminuant sa subvention de 65 %. C'est pourquoi, pour 2016, le CLIC Ouest Cotentin a dû bâtir un budget prévisionnel avec une augmentation significative des participations des communes et intercommunalités. Le montant demandé pour 2016 est de 0,65 euro par habitant contre 0,25 euro en 2015.

L'assemblée trouve cette augmentation élevée et regrette de devoir se substituer au Département dans ce domaine. Avant de se décider, certains membres du conseil municipal souhaitent avoir plus d'informations pour prendre une décision avec notamment un bilan financier de l'année écoulée, et un bilan des actions entreprises en 2015 : Serge COTTEBRUNE, Alain ROULLAND, Béatrice LEPOITTEVIN, Sandrine GALLE, Chantal TRAVERS, Laurence LEPLEY, Gérard AUBRY, Sylvie GOUPILLOT, Philippe ROINÉ et Loïc RENAN.

La question est donc ajournée et sera revue lors de la prochaine réunion de conseil.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Réforme Territoriale : Stéphane BARBÉ indique qu'une réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est tenue le 15 janvier, et que lors de celle-ci, un amendement commun a été déposé par les Communautés de Communes de la Hague, des Pieux et de Douve et Divette. Cet amendement sera examiné le 26 février par la CDCI. Par ailleurs, Henri DESTRES, Président de la Communauté de Communes de Douve et Divette est désormais membre titulaire de la CDCI, étant donné que Benoît ARRIVÉ n'est plus Président d'une intercommunalité et qu'Henri DESTRES était premier suppléant.

- Giratoire sur la « Longue Chasse » : Le projet de mise en place d'un rond-point au bout de la « Longue Chasse » est malmené. En effet, RTE ne souhaite pas vendre une partie de sa parcelle, car premièrement, en cas d'extension du poste, ce terrain leur serait utile. De plus, des lignes haute-tension souterraines sont présentes à cet endroit, ce qui ferait augmenter de façon significative le coût de cet ouvrage. Monsieur le Maire a exprimé son mécontentement auprès des services de la DREAL et a indiqué qu'il s'opposerait à l'ouverture des voies de substitution à la RN13 tant que ce giratoire ne sera pas ouvert à la circulation.
- Réouverture d'une bretelle de sortie de la RN 13 : Une rencontre est prévue avec le sous-préfet le 4 février, afin de discuter de la réouverture de la bretelle de sortie au niveau de l'entreprise « DELACOUR », afin de tenter de désengorger la zone d'activités aux heures de forte affluence.
- Circulation sur la ZA Claude Chappe : Le 8 février, Monsieur le Maire se déplacera avec Henri DESTRES et le Sous-Préfet de Cherbourg chez le Président du Conseil Départemental afin d'évoquer les soucis de circulation entre les carrefours giratoires sur la ZA Claude Chappe. Lors de cette entrevue sera notamment évoqué l'accès direct au parking des nouvelles enseignes au-dessus du bassin de rétention d'eaux pluviales.
- Prochaine réunion : La prochaine réunion aura lieu le mercredi 2 mars 2016.

*Fin de la séance : 23h00*